

Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE du vendredi 30 juin 2021 à 18 heures 30 (Salle de la mairie)

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h45

Présents : Maire : Michel Marien,

Adjoints : Daniel Auxietre, Jean-Pierre Bettiga, Philippe Mondet

Conseillers : Catherine Bouchot David, Marie-Hélène Bourdier, Gaëlle Fonde, Jacques Parmentier, Hervé Ramin, Marc Relot, Aline Tabardin-Goigoux Frédéric Touzain, Jocelyn Toton.

Absents excusés : Simone Beauvoir, adjoint, Morgane Laulin conseillère

Assistait également à la séance : Nadine Martin, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Aline Tabardin-Goigoux

Ordre du jour :

➤ Point 1 : adoption du dernier compte-rendu – Le compte rendu du Conseil du 21 mai est adopté à l'unanimité.

➤ Point 2 : Renouvellement du contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétences) de 26h/hebdomadaire

Etant donné le manque de visibilité sur la situation sanitaire en septembre, des contraintes auxquelles la mairie devra faire face en termes de protocole et de la difficulté de remplacer le personnel en cas d'absence, il paraît nécessaire de continuer à bénéficier de ce contrat aidé.
Adopté à l'unanimité

➤ Point 3 : contrat enfance/jeunesse avec la CAF

Le contrat avec la CAF était valable de 2018 à 2021. Il convient de le dénoncer avant décembre afin d'avoir accès à un nouveau contrat rebond, Convention Territoriale Globale (CTG) qui doit être mis en place sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Vichy et permettra de bénéficier de financements plus favorables.

Adopté à l'unanimité

➤ Point 4 : Acquisition maison : 7 rue Saint-Clément à Espinasse-Vozelle

Signature d'une convention avec EPF Auvergne concernant le portage financier du projet.

L'EPF Auvergne participe très activement à la revalorisation des centres bourgs et quartiers au travers de projets fonciers et immobiliers en accompagnant les collectivités rurales dans leur stratégie foncière de maintien ou de développement de l'attractivité de leurs centralités.

Cet établissement est un acteur majeur précieux pour mener ces projets complexes, longs et coûteux. Les élus et leurs équipes techniques, membres de l'établissement, peuvent s'appuyer sur ses services, son savoir-faire et les moyens humains mis à leur disposition.

L'EPF assure le financement durant 10 ans avec des annuités constantes. Il apparaît que des travaux doivent être réalisés afin que la maison et le terrain soient sécurisés (il faut abattre la grange, combler la piscine, reconstruire un mur, sécuriser le terrain). 34000 € + 5000 € HT
Frais de portage : 1.5% sur le capital restant dû

113500 € + 4500 € (commission d'agence)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de confier le portage foncier des parcelles C77 et 78 à l'EPF Auvergne,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage correspondante et tout document s'y rapportant.

➤ Point 5 : Périmètre centre-bourg pour Vichy communauté

Considérant que la plupart des aides financières allouées par Vichy Communauté sont aujourd'hui conditionnées au périmètre de centralité définie par la commune pour pouvoir s'appliquer, il est nécessaire que la commune délibère sur les limites du centre-bourg. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le périmètre de centre-bourg tel que défini sur le plan joint à la présente délibération.

➤ Point 6 : Présentation du projet route de Vendat

Raccordement zone humide

Zone piéton matérialisée (cheminement bord de route d'1 mètre 50, chaussée 4 mètres)

Sortie zone sénior matérialisée par une autre couleur

Zone 30 km/h

Projet définitif présenté le 29/07

➤ Point 7 : Présentation du projet Les Loubières

Cheminement côté gauche avec quelques plantations

Deux zones de rétrécissement

Petit parking prévu avec départ des chemins de randonnées

Une réunion est envisagée durant la deuxième semaine de septembre.

Les travaux d'enfouissement devraient commencer début septembre pour une durée d'un an.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à :

201 000,00 euros T.T.C. dont 60 300,00 euros de contribution communale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.

Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 4 299,00 euros lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

➤ Point 8 : SICTOM

Etude de pesage en cours concernant les déchets car la commune est soumise à une nouvelle taxe celle-ci est estimée entre 1100 et 1800 €

➤ Point 9 : festivités

Le calendrier des festivités prévues est rappelé aux membres du conseil

- 3/07 festival des solidarités à Broût-Vernet

- 9/07 Théâtre des Ilets au Lavoir
- 13/07 festival comité des fêtes
- 01/08 La compagnie en LA
- En Août cinéma en plein-air (date à définir, 20/08 ?)
- Week-end des 18 et 19/09 marché de l'artisanat
- Cancer Run à organiser avec l'Association pour Sarah (course d'obstacles)

Le maire lève la séance à 20 h00

Le prochain Conseil Municipal se déroulera en septembre